



**RÉPUBLIQUE DE MAURICE**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE  
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**No. 9/2023 (18570/46/142 V25)**

Le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de se référer à la 12<sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA12) de la CTOI qui se tiendra du 16 au 19 octobre 2023 à Eden Island, aux Seychelles.

Le Ministère a l'honneur de transmettre un exemplaire de deux déclarations soumises par la République de Maurice aux points 2 et 5 de l'ordre du jour, respectivement. Le Ministère vous serait reconnaissant de bien vouloir joindre les déclarations de Maurice ci-jointes en annexe du rapport de la réunion et de les publier sur le site web de la CTOI. Les originaux des déclarations ont été envoyés.

Le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) l'expression de sa parfaite considération.

**Port Louis, 13 octobre 2023**

**M. le Secrétaire exécutif de la CTOI  
Commission des Thons de l'Océan Indien  
Blend Seychelles Building (2<sup>nd</sup> Floor)  
Providence  
P.O. Box 1011  
Victoria  
Mahé  
SEYCHELLES**

**12<sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI**  
**16-19 octobre 2023, Eden Island, Seychelles**

**Point 2 de l'ordre du jour : Lettres de créances et admission des observateurs**

**Déclaration de la République de Maurice**

La position de longue date de la République de Maurice en ce qui concerne la prétendue adhésion du Royaume-Uni à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité « d'État côtier situé entièrement ou partiellement dans la Zone [de la compétence de la Commission] » demeure inchangée. Elle est d'autant plus pertinente dans le cadre de l'engagement pris par le Royaume-Uni à la dernière Session de la Commission de clarifier la situation de son adhésion à la CTOI d'ici la fin de l'année.

La République de Maurice souhaiterait saisir cette opportunité pour informer ce Comité que la République de Maurice et le Royaume-Uni ont décidé d'entamer des négociations sur l'exercice de la souveraineté sur l'archipel des Chagos.

Cette déclaration s'applique également aux autres points de l'ordre du jour et à tous les documents diffusés pour cette réunion.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

**12<sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI**  
**16-19 octobre 2023, Eden Island, Seychelles**

**Point 5 de l'ordre du jour : Critères d'allocation**

**Déclaration de la République de Maurice**

La République de Maurice réitère les déclarations soumises en ce qui concerne l'archipel des Chagos et l'île de Tromelin au point 6 de l'ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité Technique, tenue du 20 au 23 juin 2022 aux Seychelles, lesquelles sont jointes en annexe du Rapport de ladite réunion (Document IOTC-2022-TCAC10-R[F], Appendice 4).

La République de Maurice réaffirme également qu'étant donné que l'archipel des Chagos et l'île de Tromelin font partie intégrante de son territoire, toute allocation au titre de l'archipel des Chagos et de l'île de Tromelin ne peut être octroyée à aucun État autre que la République de Maurice.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.